



Agenda territorial de l'Union européenne 2020

Vers une Europe inclusive, intelligente et durable,
faite de régions diverses

adopté lors de la réunion ministérielle informelle des ministres
chargés de l'aménagement du territoire et du développement territorial,
le 19 mai 2011 à Gödöllő, Hongrie



AGENDA TERRITORIAL DE L'UNION EUROPÉENNE 2020

I.

La cohésion territoriale est un objectif commun Pour une Europe plus harmonieuse et plus équilibrée

(1) Nous, ministres chargés de l'aménagement et du développement du territoire, en collaboration avec la Commission européenne et avec le soutien du Comité des régions, avons révisé l'agenda territorial lancé en 2007, et nous convenons du nouvel agenda territorial de l'Union européenne 2020 (TA2020).

(2) L'agenda territorial de l'Union européenne 2020 tient compte des récents développements décrits dans le document "Situation territoriale et perspectives de l'Union européenne" mis à jour, du cinquième rapport de la Commission sur la cohésion économique, sociale et territoriale, ainsi que de la stratégie Europe 2020.

(3) Nous déclarons que l'agenda territorial de l'Union européenne 2020 constitue le cadre de notre action politique visant à soutenir la cohésion territoriale en Europe, nouvel objectif de l'Union européenne (UE) introduit par le traité de Lisbonne (article 3 TUE). Cet agenda définit des objectifs jusqu'en 2020, conformément au calendrier établi par les grands documents stratégiques.

(4) L'objectif de l'agenda territorial de l'Union européenne 2020 est de fournir des orientations stratégiques pour le développement du territoire en encourageant l'intégration de la dimension territoriale dans les différentes politiques à tous les niveaux de gouvernance, et de veiller à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 conformément aux principes de la cohésion territoriale.

(5) Nous estimons que les objectifs définis par l'Union dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ne peuvent être atteints qu'à condition de tenir compte de sa dimension territoriale, car les possibilités de développement varient selon les régions.

(6) Nous saluons la proposition formulée par la Commission européenne dans son cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, de mieux intégrer la cohésion territoriale dans la politique de cohésion. La politique de cohésion est un cadre essentiel, au moyen duquel l'Union peut relever les défis du développement des territoires, et qui aide à libérer leur potentiel au niveau local, régional, national et transnational. Si l'agenda territorial de l'Union européenne 2020 ne préjuge pas d'accords futurs, tels que les prochaines perspectives financières et le prochain train de mesures législatives relatives aux Fonds structurels, il met cependant l'accent sur l'importance d'une prise en compte de la dimension territoriale.

(7) Conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (articles 174 et 175), toutes les politiques et actions de l'Union doivent contribuer à la cohésion économique, sociale et territoriale. Dès lors, les responsables de la conception et de la mise en œuvre des politiques

sectorielles doivent prendre en considération les principes et objectifs de l'agenda territorial. La cohérence des politiques européennes et nationales revêt une grande importance pour la cohésion territoriale, la plupart des politiques ayant des effets significatifs sur les territoires et influençant les possibilités de développement de ces derniers de différentes manières. Coordonner les différentes politiques sectorielles en vue d'optimiser leur incidence sur les territoires et de maximiser leur cohérence peut largement contribuer à leur réussite et permettre d'éviter les effets négatifs liés à des politiques contradictoires, à tous les niveaux de territoire. Un développement du territoire intégré permet d'atteindre un équilibre optimal entre durabilité, compétitivité et cohésion sociale.

(8) Nous estimons que la cohésion territoriale est un ensemble de principes visant à un développement du territoire harmonieux, équilibré, efficace et durable. La cohésion territoriale accorde aux citoyens et aux entreprises, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, les mêmes chances de tirer le meilleur parti du potentiel de leur territoire. Elle renforce le principe de solidarité afin de favoriser la convergence entre l'économie des territoires les plus prospères et celle des territoires dont le développement accuse un retard.

(9) La cohésion territoriale complète les mécanismes de solidarité par une approche qualitative, et met en évidence le fait que c'est en se basant sur ses spécificités que l'on peut élaborer les meilleures possibilités de développement d'une région. Les régions peuvent avoir besoin d'une aide extérieure pour trouver leur propre voie pour parvenir à un développement durable. Une attention particulière doit également être accordée aux régions qui accusent un retard. Les interdépendances régionales revêtent une importance croissante, ce qui impose une mise en réseau, une coopération et une intégration continues entre les diverses régions de l'Union, à tous les niveaux territoriaux concernés.

(10) Nous demandons que les États, les régions, les villes (y compris celles de taille petite ou moyenne), les autres territoires et les politiques sectorielles, à tous les niveaux concernés, contribuent aux priorités territoriales européennes communes. En effet, nous voulons les aider à affronter de manière plus efficace les principaux défis auxquels l'Europe est confrontée, au moyen d'une coopération rapprochée. Nous estimons qu'une telle coopération est essentielle pour favoriser une croissance et une cohésion territoriale intelligentes, inclusives et durables au sein de l'Union.

(11) Nous considérons que la mise en œuvre d'une approche de terrain pour l'élaboration des politiques contribue à la cohésion territoriale. Basée sur les principes de coordination horizontale, d'élaboration de politiques à partir de données probantes et de développement de zones fonctionnelles intégrées, une telle démarche applique le principe de subsidiarité en se fondant sur une gouvernance à plusieurs niveaux. Cette approche vise à libérer le potentiel territorial par l'intermédiaire de stratégies de développement qui s'appuient sur une appréhension locale et régionale des besoins. Elle utilise les atouts et spécificités qui contribuent à la compétitivité des territoires pris en considération. Ceux-ci peuvent ainsi tirer parti de leur capital territorial pour concevoir des solutions optimales de développement à long terme, et dès lors contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

(12) Nous pensons que la diversité des territoires constitue un atout pour le développement, et que les différentes identités des communautés locales et régionales revêtent une importance capitale à cet égard. Les territoires qui ont les mêmes atouts ou défis à relever peuvent collaborer pour trouver des solutions communes et exploiter leur potentiel territorial en partageant leurs expériences. Les territoires, souvent voisins, qui présentent des potentiels complémentaires, peuvent joindre leurs efforts et étudier ensemble leurs avantages comparatifs pour créer un potentiel de développement supplémentaire.

(13) Nous sommes convaincus que l'utilisation inclusive, durable et efficace des ressources et du territoire européens est un élément essentiel de la cohésion. Une meilleure utilisation du territoire peut contribuer positivement au développement des économies, à un accès équitable aux services d'intérêt général, aux infrastructures et aux biens publics, et à la bonne gestion du patrimoine naturel et culturel.

II.

Les défis et les potentialités pour le développement du territoire Les forces motrices et leurs aspects territoriaux

(14) Nous fondant sur les principales conclusions du document "Situation territoriale et perspectives de l'Union européenne" mis à jour, nous attirons l'attention sur les principaux enjeux pour les territoires. Nous sommes convaincus qu'une approche coordonnée est nécessaire pour faire de ces défis autant de possibilités pour favoriser un développement territorial durable et harmonieux.

L'exposition accrue à la mondialisation: les changements structurels liés à la crise économique mondiale

(15) Les communautés locales et régionales ont été confrontées à une accélération de la mondialisation et à une aggravation de leur vulnérabilité aux chocs extérieurs. Dans certains cas, la prospérité, la durabilité et la stabilité des villes et des régions ont même été mises en péril. La récente crise économique et financière a rendu encore plus visibles les effets de cette évolution. Dans la mesure où les répercussions à long terme de cette crise sur les possibilités de développement varient selon les territoires, le rythme de la reprise et l'éventail des réponses politiques possibles diffèrent selon les régions. Cependant, la crise offre également l'occasion d'opérer une transition vers des structures économiques plus durables et plus efficaces dans l'utilisation des ressources, si les mesures adéquates sont prises.

(16) La mondialisation peut avoir d'importantes conséquences de nature territoriale au niveau européen, national, régional et local. Les zones métropolitaines et les autres zones urbaines, ainsi que les portes d'entrée de l'Europe d'envergure internationale ou mondiale, constituent des atouts pour le développement du territoire européen dans son ensemble, à la condition que les autres

régions profitent de leur dynamisme et leur soient reliées des réseaux. Les spécificités territoriales et les atouts du terroir revêtent également une importance croissante pour permettre aux régions de faire face aux chocs extérieurs et de les surmonter.

Les défis de l'intégration européenne et l'interdépendance croissante des régions

(17) L'approfondissement et l'élargissement de l'intégration européenne sont compliqués par des facteurs internes, tels que l'existence de frontières administratives entre les régions et les différences entre les disciplines budgétaires et les engagements des divers États membres. Du fait de l'interdépendance croissante des régions d'Europe, des changements qui se produisent dans l'une d'entre elles peuvent avoir des répercussions dans d'autres endroits du continent. Le défi que représente la fracture entre centre et périphérie existe toujours, même à l'échelle nationale. La cohésion aux frontières extérieures est essentielle puisque les disparités et différences entre les systèmes judiciaires, sociaux et politiques ont des conséquences importantes, notamment en matière de migration et de commerce. L'interdépendance croissante des régions suscite une demande de meilleures connexions au niveau mondial, européen et national. L'existence d'obstacles à l'intégration au niveau local et national peut entraîner une sous-utilisation des ressources humaines, culturelles, économiques et écologiques des régions frontalières, et renforcer leur position périphérique et l'exclusion sociale.

La diversité territoriale des défis démographiques et sociaux et la ségrégation des groupes vulnérables

(18) L'Europe est confrontée à des défis démographiques croissants et différenciés en fonction des territoires. Le vieillissement et la dépopulation entraîneront des changements dans de nombreuses régions, notamment les régions rurales et périphériques, et auront de lourdes répercussions sur la cohésion sociale et territoriale, la fourniture de services publics, le marché du travail et le logement. D'autres régions, dont les populations sont en augmentation, sont confrontées à d'autres pressions. L'importante migration intra-européenne qui fait suite à l'élargissement de l'Union et l'immigration, en provenance essentiellement de pays non européens moins développés, représentent des défis et des opportunités spécifiques, notamment dans les zones urbaines.

(19) L'exclusion du circuit socio-économique présente assurément un fort aspect territorial. Le risque d'exclusion est plus élevé dans les zones peu accessibles, dont les performances économiques sont faibles, où les opportunités sociales sont rares, ou qui présentent d'autres caractéristiques territoriales particulières. Les groupes vulnérables et les minorités ethniques sont souvent concentrés dans certaines zones urbaines et rurales, ce qui entrave leur intégration. Lorsque ces territoires font partie de grandes zones administratives, il peut arriver que le problème n'apparaisse pas dans les statistiques officielles.

Le changement climatique et les risques environnementaux: effets divers selon la géographie

(20) Les effets du changement climatique en Europe varient considérablement en fonction des zones géographiques, parce que les types d'impacts et les degrés de vulnérabilité diffèrent. Un risque accru d'élévation du niveau de la mer, de sécheresse, de désertification, d'inondation et d'autres catastrophes naturelles doit recevoir des réponses différentes en fonction du territoire en cause. Les régions ont des possibilités différentes pour intégrer l'adaptation et l'atténuation dans leurs stratégies en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter leur système socioéconomique à une économie à faible taux d'émission de carbone. Le changement climatique peut également créer de nouvelles possibilités de développement, par exemple dans l'agriculture, l'économie verte et la production d'énergies renouvelables. Les défis posés par le changement climatique mettent en évidence l'importance de la coordination territoriale des politiques, notamment pour ce qui est du climat, de l'énergie, de la gestion de l'eau, de l'agriculture, du logement, du tourisme et du transport.

(21) La qualité environnementale de l'air, du sol et de l'eau varie à travers l'Europe. La pollution de l'air et le bruit entraînent de graves problèmes de santé. Dans certains cas, il existe une corrélation entre ces problèmes et les inégalités sociales. Les disparités touchant à l'accès à un air, une eau ou un sol exempts de pollution se manifestent non seulement entre les pays et les régions, mais aussi entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi qu'au sein des villes.

Les défis énergétiques passent au premier plan et menacent la compétitivité régionale

(22) Certaines régions européennes sont confrontées à des défis liés à la sécurité d'approvisionnement énergétique parce qu'elles sont très dépendantes des importations de carburants fossiles ou qu'elles se spécialisent dans des activités à forte intensité d'énergie. Des importations importantes de pays tiers exposés à des risques d'instabilité économique ou politique accentuent les problèmes de sécurité énergétique. La montée des prix de l'énergie et des émissions de carbone met en évidence la nécessité de solutions énergétiques durables, telles que l'exploitation des possibilités offertes par les sources d'énergie renouvelables et le passage à des activités plus vertes, à faible émission de carbone. L'insuffisance des infrastructures énergétiques et les dépendances créées par les réseaux existants rendent nécessaire une diversification de la production d'énergie et de l'approvisionnement en énergie, ainsi que le développement du marché et de l'intégration de l'énergie. Certains territoires, tels que les îles et les régions éloignées et peu peuplées, peuvent être plus sensibles aux pénuries énergétiques et à la hausse des prix, tandis que l'étalement des villes contribue à des niveaux élevés et non durables de consommation d'énergie.

La perte de la biodiversité et la vulnérabilité du patrimoine naturel, paysager et culturel

(23) Le patrimoine naturel et culturel fait partie des richesses et de l'identité des territoires. La valeur écologique, la qualité environnementale et les atouts culturels sont essentiels au bien-être et aux

perspectives économiques. Ils offrent des possibilités de développement uniques. La surexploitation de ces ressources pour faire face à une demande croissante, de même que les dangers industriels, peuvent causer de graves dommages et menacer le développement du territoire. L'urbanisation, l'intensification de l'agriculture et de la pêche, ainsi que le développement des transports et d'autres types d'infrastructures, notamment lorsqu'ils se produisent sans coordination au niveau du territoire, peuvent entraîner de graves problèmes environnementaux. L'exploitation accrue et non coordonnée de l'espace maritime et des ressources marines peuvent avoir des conséquences sur le développement durable territorial. La modification de l'utilisation des sols et de la mer, l'urbanisation et le tourisme de masse menacent les patrimoines culturels et les paysages. Ils risquent d'entraîner une fragmentation des habitats naturels et des corridors écologiques. Dans les environnements historiques et culturels, ainsi que dans les zones en cours de développement ou de construction, il est possible d'améliorer la cohérence et la qualité de l'environnement bâti en prêtant attention au caractère des lieux.

III.

Les priorités territoriales pour le développement de l'Union européenne

(24) Nous estimons que les défis du développement du territoire nécessitent une attention commune et, le cas échéant, des efforts communs pour y faire face et exploiter le potentiel des territoires. Nous définissons dès lors six priorités territoriales pour l'Union, afin de contribuer à la réussite de la stratégie Europe 2020.

1. Promouvoir un développement polycentrique et équilibré du territoire

(25) Nous soulignons que le développement polycentrique et équilibré du territoire de l'Union est un élément essentiel pour réaliser la cohésion territoriale. Lorsque les villes et régions les plus développées d'Europe coopèrent comme autant de partenaires d'un modèle polycentrique, elles créent de la valeur ajoutée et fonctionnent comme des pôles qui contribuent au développement de régions plus vastes. Les politiques de développement urbain jouent également un rôle significatif à cet égard. Une politique de développement du territoire polycentrique doit favoriser la compétitivité territoriale du territoire de l'Union, y compris hors de la zone centrale du "Pentagone". Nous encourageons les villes à constituer des réseaux par le biais d'une approche innovante susceptible de leur permettre d'améliorer leurs performances dans le jeu de la concurrence européenne et mondiale et de promouvoir la prospérité économique dans le sens du développement durable.

(26) Dans le même temps, nous avons également pour objectif de parvenir à un même développement polycentrique au niveau macrorégional, transfrontalier, national et régional. Dans la mesure du possible, il importe d'éviter une polarisation à l'échelle nationale entre les capitales, les zones métropolitaines et les villes de taille moyenne. Les petites et moyennes villes peuvent jouer un rôle essentiel au niveau national. Les politiques menées doivent s'efforcer de réduire les fortes polarisations territoriales en termes de performances économiques afin d'éviter de grandes

disparités régionales sur le territoire européen, en s'attaquant aux obstacles à la croissance conformément à la stratégie Europe 2020.

2. Encourager un développement intégré dans les villes, les zones rurales et les régions spécifiques

(27) Nous déclarons que les objectifs et préoccupations énoncés par les ministres chargés du développement urbain dans la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, ainsi que les déclarations de Marseille et de Tolède sur le développement urbain, doivent être pris en compte à tous les niveaux de l'élaboration des politiques territoriales. Nous appuyons tous les efforts visant à faire de la ville le moteur d'un développement intelligent, durable et inclusif, ainsi qu'un lieu où il fait bon vivre, travailler, faire du tourisme et investir. En conséquence, nous recommandons l'application d'une approche intégrée et à plusieurs niveaux du développement urbain et des politiques de régénération. À long terme, la coopération et la mise en réseau des villes peuvent contribuer, à des degrés divers, au développement intelligent des villes régions. Les villes doivent, le cas échéant, avoir une vision qui dépasse leurs frontières administratives et de centrer leur action sur leurs régions fonctionnelles, y compris leurs quartiers périphériques.

(28) Les zones rurales étant d'une grande diversité, leur développement doit tenir compte de leurs spécificités. Il peut s'avérer indispensable pour les territoires ruraux, périphériques et peu peuplés d'améliorer leur accessibilité, d'encourager l'esprit d'entreprise et de mettre en place des capacités locales fortes. Certaines zones rurales, dotées de richesses culturelles et naturelles, constituent des territoires vulnérables. Nous soutenons la sauvegarde et l'utilisation durable de ce capital territorial, de ses fonctions écologiques et des services qu'il fournit. Il peut s'avérer nécessaire d'accorder une attention particulière aux zones rurales périphériques insuffisamment développées et aux zones peu peuplées, où certains groupes sociaux défavorisés sont souvent victimes de ségrégation. Les territoires fortement dépeuplés doivent disposer de solutions à long terme pour maintenir leur activité économique, en stimulant la création d'emplois ainsi qu'en établissant des conditions de vie et des services publics attractifs pour les habitants et les entreprises. Dans les zones rurales où l'agriculture et la sylviculture restent une forme très répandue d'utilisation des sols, il est essentiel de moderniser le secteur primaire, en réalisant des investissements économes en ressources dans des secteurs nouveaux et alternatifs, et de préserver les terres arables et les fonctions écologiques de grande valeur.

(29) Nous reconnaissons les différents liens qui peuvent unir les territoires urbains et ruraux à travers l'Europe, depuis les régions périurbaines jusqu'aux régions rurales périphériques. L'interdépendance entre les zones urbaines et rurales doit être reconnue par le biais d'une gouvernance et d'une planification intégrées et fondées sur un vaste partenariat. Nous saluons les stratégies de terrain mises en œuvre à l'échelon local pour répondre aux problèmes locaux. Dans les zones rurales, les petites et moyennes villes jouent un rôle vital; il est dès lors important d'améliorer l'accessibilité des centres urbains depuis les territoires ruraux qui en dépendent, afin que les possibilités d'emploi et les services d'intérêt général indispensables soient disponibles. Les zones métropolitaines doivent

également avoir conscience du fait qu'elles sont responsables du développement des zones qui les entourent.

(30) Nous rappelons que les ressources géographiques spécifiques ont une influence significative sur les possibilités de développement d'un grand nombre de régions et d'États membres. Cet état de fait est également reconnu par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (article 174). Les zones côtières, les îles (y compris les pays insulaires), les régions montagneuses, les plaines, les vallées fluviales et les bassins fluviaux, ainsi que d'autres types de territoires, présentent des caractéristiques particulières, qui souvent s'étendent au-delà des frontières. Dans certains cas, elles souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, tels qu'une faible densité de population, qui influencent leur potentiel de développement. Les zones périphériques (article 349) subissent des contraintes spécifiques et permanentes, notamment liées à la distance qui les sépare du continent et à un contexte international spécifique. Les acteurs de différents pays ou régions peuvent mettre en valeur ce potentiel et résoudre ces problèmes en les abordant de manière conjointe et intégrée.

3. L'intégration territoriale dans les régions fonctionnelles transfrontalières et transnationales

(31) Nous considérons que l'intégration des territoires par le biais de la coopération territoriale peut constituer un facteur important pour stimuler la compétitivité générale. Elle permet de mieux utiliser des atouts tels qu'un riche patrimoine naturel, paysager et culturel, des réseaux interurbains et des marchés du travail divisés par des frontières. À cet égard, une attention particulière doit être accordée aux régions situées le long des frontières extérieures de l'Union. L'intégration et la coopération territoriales permettent d'atteindre une taille critique pour le développement, et ainsi de diminuer la fragmentation économique, sociale et écologique, d'instaurer une confiance mutuelle et de constituer un capital social. Une coordination adéquate des politiques entre les différents pays peut s'avérer nécessaire pour les régions fonctionnelles transfrontalières et transnationales.

(32) Nous soutenons une intégration transnationale et transfrontalière des régions allant au-delà des projets de coopération et mettant l'accent sur des changements et sur les réalisations qui ont une vraie pertinence transfrontalière ou transnationale. La coopération territoriale européenne doit être mieux intégrée dans les stratégies de développement nationales, régionales et locales.

4. Garantir la compétitivité mondiale des régions sur la base d'économies locales fortes

(33) Nous rappelons que la compétitivité économique peut être améliorée par le développement de secteurs économiques intégrés au niveau mondial et d'économies locales fortes. L'utilisation du capital social, les atouts territoriaux, ainsi que le développement de stratégies de spécialisation intelligentes et innovantes dans le cadre d'une approche de terrain, peuvent jouer un rôle essentiel. Les filières mondiales et locales sont imbriquées et se renforcent mutuellement; elles doivent donc

être développées en parallèle. Il est essentiel de renforcer la recherche, le capital humain, la capacité d'innovation et l'apport d'idées sur le marché.

(34) En outre, il est important d'intégrer les ressources, les caractéristiques et les traditions locales dans l'économie mondiale afin de renforcer les réponses locales et de réduire la vulnérabilité aux forces extérieures. La consolidation des économies locales par le développement de produits et de marchés locaux, l'amélioration de l'environnement des entreprises, une offre de formation axée sur les spécificités locales, une autosuffisance partielle et la constitution de communautés locales fortes et cohésives peuvent être des outils efficaces à cet égard. Il est important de préserver et d'améliorer la capacité d'innovation de toutes les régions. Diversifier l'économie locale peut permettre de la rendre moins vulnérable.

5. Améliorer la connectivité territoriale pour les personnes, les communautés et les entreprises

(35) Nous estimons qu'une accessibilité équitable et abordable aux services d'intérêt général, à l'information, aux connaissances et à la mobilité est essentielle à la cohésion territoriale. Proposer des services et réduire les obstacles liés aux infrastructures est de nature à améliorer la compétitivité et à favoriser un développement durable et harmonieux du territoire de l'Union. Il importe notamment de garantir l'accès aux transports routiers, ferroviaires, aériens, fluviaux ou maritimes, ainsi qu'à d'autres infrastructures telles que le haut débit et les réseaux transeuropéens d'énergie. Nous soutenons une production décentralisée, efficace, sécurisée et respectueuse de l'environnement et l'utilisation d'énergies renouvelables et à faible émission de carbone.

(36) Nous soutenons des solutions efficaces de transport intermodal, particulièrement au sein des régions urbaines; des liaisons terre-mer et des relations efficaces entre les aéroports et les chemins de fer. L'importance croissante des liaisons mondiales requiert un trafic intercontinental équilibré, y compris un recours plus fréquent aux liaisons terrestres avec l'Asie. Le développement de réseaux transeuropéens (RTE-T) reliant les principaux centres européens, tels que les capitales, les zones métropolitaines et les nœuds du réseau transeuropéen, et améliorant les liaisons entre les systèmes primaires et secondaires, devrait être un élément essentiel du réseau intégré. Le développement de réseaux secondaires est également important, notamment au niveau régional et local. Nous encourageons l'accessibilité des centres urbains depuis les périphéries, où une combinaison de handicaps sociaux et économiques peut entraîner la ségrégation des groupes vulnérables. Le cas échéant, les liaisons de transport qui traversent les barrières territoriales, par exemple pour rejoindre les îles et les territoires d'outre-mer, doivent être développées.

6. Gérer et mettre en réseau les richesses écologiques, paysagères et culturelles des régions

(37) Nous soulignons que le bon fonctionnement des systèmes écologiques, ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, sont des conditions essentielles pour un

développement durable à long terme. Il nous incombe à tous de veiller à ce que ce bon fonctionnement, cette protection et cette mise en valeur soient assurés. Une gestion commune des risques tenant compte des différentes spécificités géographiques est particulièrement importante. Nous soutenons l'intégration, à tous les niveaux, des systèmes écologiques et des zones protégées en raison de leur richesse naturelle dans le cadre de réseaux d'infrastructures vertes.

(38) La grande valeur des paysages européens urbains et ruraux doit être protégée et développée d'un point de vue qualitatif. Les régions riches en paysages naturels et culturels pourraient nécessiter une attention particulière en vue de l'utilisation optimale de leurs atouts. Une création d'emplois respectueuse de l'environnement et un renforcement des fonctions récréatives peuvent compléter la conservation de ce patrimoine. La gestion locale, régionale et transrégionale du patrimoine culturel et naturel revêt une importance capitale. Nous soutenons la protection, la réhabilitation et l'utilisation du patrimoine fondée sur une approche de terrain. Il est également important de renforcer l'identité régionale et locale en sensibilisant et en responsabilisant la population à l'égard de son environnement, de ses paysages, de sa culture et de ses autres valeurs particulières.

IV.

Faire de la cohésion territoriale européenne une réalité Les mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre

(39) Nous considérons que le traité de Lisbonne a des répercussions substantielles sur l'avenir de la politique de développement du territoire en Europe. Les États membres et les institutions européennes disposent d'une compétence partagée pour contribuer à la cohésion territoriale. Ils partagent dès lors des responsabilités dans la mise en œuvre de l'agenda territorial de l'Union européenne 2020.

(40) Nous sommes conscients qu'améliorer la cohésion territoriale requiert une coordination efficace de différentes politiques, des multiples acteurs et des divers mécanismes de planification, ainsi que la production et le partage de connaissances au sujet des territoires. Les instruments et compétences d'exécution appartiennent aux institutions européennes, aux États membres, aux collectivités régionales et locales et aux acteurs privés. Des dispositifs de gouvernance à plusieurs niveaux sont nécessaires pour gérer les différents territoires fonctionnels et pour veiller à une participation équilibrée et coordonnée des acteurs locaux, régionaux, nationaux et européens, conformément au principe de subsidiarité. Une telle approche nécessite une coordination verticale et horizontale entre les organes de décision à différents niveaux et les politiques sectorielles pour assurer la cohérence et la synergie.

La coordination territoriale des politiques

(41) Nous sommes convaincus que la reconnaissance de la dimension territoriale et la coordination des politiques sectorielles européennes et nationales sont des principes importants pour favoriser la

cohésion territoriale. Si elles tiennent compte de la dimension territoriale et des effets sur les territoires, la plupart des politiques, à chaque niveau territorial, peuvent devenir bien plus efficaces et agir en synergie avec d'autres politiques.

(42) En tenant compte, lors de l'élaboration des politiques, de leurs effets sur les territoires, on peut éviter l'apparition d'obstacles à leur mise en œuvre, ainsi que des effets secondaires indésirables sur d'autres politiques ou territoires. Les politiques doivent tenir compte des différences territoriales, en adaptant les interventions aux spécificités de la zone en question et en abordant la planification de manière territoriale. Cela permet d'améliorer l'utilisation du capital territorial.

(43) Il est possible d'aider les politiques sectorielles à interagir efficacement, en les coordonnant à chaque niveau territorial. La coordination territoriale doit être soutenue par des instruments tels que l'évaluation des effets sur les territoires, la coordination des mécanismes de planification et un suivi attentif à la dimension territoriale. Nous soulignons que les politiques européennes peuvent contribuer à la mise en œuvre des priorités territoriales de l'Union, dans différentes mesures et de différentes façons, comme le démontrent les exemples du rapport "L'état et les perspectives du territoire de l'Union européenne" mis à jour.

Les mécanismes de mise en œuvre de la cohésion territoriale

(44) Nous demandons une approche plus stratégique en vue d'améliorer la cohésion territoriale. Concevoir et appliquer un développement local et régional intégré est une question importante. La dimension territoriale peut être mieux reflétée. Les différentes situations de départ, ainsi que les spécificités nationales, régionales et locales doivent être reconnues dans le processus de mise en œuvre et de suivi de la stratégie Europe 2020.

(45) Nous estimons que la politique de cohésion et la politique de développement rural, avec leur caractère intégrateur et leur nature intersectorielle, sont des instruments essentiels pour encourager le développement équilibré du territoire de l'Union.

(46) Nous soutenons un approfondissement de la dimension territoriale de la politique de cohésion par, le cas échéant: un renforcement des mécanismes susceptibles d'assurer la coordination territoriale des interventions; une amélioration de la dimension territoriale de la programmation stratégique à tous les stades; des activités d'évaluation et de contrôle; la marge laissée aux programmes et projets intégrés fondés sur une approche de terrain; et la coordination de différents fonds dans les stratégies régionales.

(47) Nous encourageons une adaptation des stratégies et des programmes pour qu'elles reflètent de manière appropriée les spécificités des divers territoires. Les futurs documents et programmes de politique stratégique doivent intégrer des considérations territoriales tenant compte des priorités de l'agenda territorial de l'Union européenne 2020. Nous soutenons le développement d'approches

expérimentales du développement local intégré dans divers contextes territoriaux. Le cas échéant, les acteurs régionaux et locaux doivent être impliqués dans le processus de programmation.

1. Renforcer la cohésion territoriale au niveau européen

(48) Nous demandons aux institutions européennes de tenir compte des principes de l'agenda territorial de l'Union européenne 2020 dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des politiques européennes et d'y associer leurs partenaires et leurs réseaux.

(49) Nous insistons sur la nécessité d'améliorer le contrôle et l'évaluation du développement territorial et de la réalisation des efforts de cohésion territoriale entrepris au niveau européen, tout en garantissant que la charge administrative des États membres n'augmente pas. Les activités d'analyse, de contrôle et d'évaluation réalisées au sein de l'Union, y compris celles liées aux Fonds structurels et de cohésion et à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, doivent incorporer les considérations territoriales appropriées.

(50) Il faut continuer à réaliser des analyses d'impact intégrées de l'ensemble des politiques et programmes européens importants en s'appuyant sur les contributions des parties prenantes. Afin de renforcer la dimension territoriale de l'analyse d'impact effectuée préalablement à toute initiative législative par la Commission européenne, nous demandons à celle-ci de tenir compte des questions territoriales dans le cadre de cet exercice, et nous demandons au Comité des régions d'apporter la contribution des autorités régionales et locales.

(51) Nous soulignons qu'un fort appui méthodologique et une base de connaissances étendue sur les territoires sont nécessaires pour éclairer le processus décisionnel européen. Différents organismes peuvent apporter de précieuses contributions à cet égard. Nous suggérons que le programme ESPON tienne compte des priorités et défis de l'agenda territorial de l'Union européenne 2020 dans le cadre de son activité de recherche. En outre, le recentrage sur la cohésion territoriale et la volonté de contribuer à la stratégie Europe 2020 imposent d'apporter un soutien méthodologique et des connaissances supplémentaires aux parties prenantes. L'état d'avancement, le rôle et les résultats actuels du programme ESPON doivent être adaptés à la période à venir en accord avec la Commission européenne, de manière à mieux servir l'élaboration des politiques européennes liées au développement du territoire et à la cohésion territoriale.

2. Contribuer à la cohésion territoriale au niveau transfrontalier, transnational et interrégional

(52) Nous reconnaissons que les actions au niveau transfrontalier, transnational et interrégional ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre des priorités territoriales de l'agenda territorial de l'Union européenne 2020. La coopération territoriale européenne a révélé une mobilisation considérable du potentiel des villes et régions impliquées. Néanmoins, des améliorations restent possibles, notamment pour garantir que les opérations contribuent à une réelle intégration

territoriale en encourageant un élargissement durable des marchés pour les travailleurs, les consommateurs et les PME, et un meilleur accès aux services privés et publics. À cet égard, nous soulignons l'importance d'une programmation territoriale souple, qui permette à des activités de coopération de portées territoriales différentes d'être suffisamment adaptables pour tenir compte des spécificités régionales.

(53) Nous recommandons que les initiatives de coopération territoriale soient orientées vers les objectifs à long terme de la cohésion territoriale, en se fondant sur l'expérience de l'ancien volet B de l'initiative communautaire INTERREG et des programmes transnationaux actuels. Les stratégies macrorégionales intégrées – actuellement pionnières dans les régions de la mer Baltique et du Danube – peuvent également y contribuer. Nous recommandons dès lors que cette approche soit encouragée, sur la base des évaluations des résultats obtenus par les stratégies macrorégionales européennes en cours d'application.

(54) Nous soulignons la valeur ajoutée spécifique des instruments européens encourageant les échanges de bonnes pratiques, les projets innovants et le transfert de connaissances entre les organisations participantes, tels que les programmes de mise en réseau et les programmes interrégionaux (INTERREG IVC, INTERACT, URBACT), et nous leur apportons notre soutien.

(55) Les activités maritimes sont essentielles à la cohésion territoriale en Europe. Les activités économiques, telles que la production d'énergie et les transports, se développent rapidement dans l'environnement marin européen. Il est nécessaire de résoudre les conflits entre utilisateurs et d'équilibrer les divers intérêts en coopérant dans le domaine de la planification de l'espace maritime. La directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" et la politique maritime intégrée de l'Union demandent des actions coordonnées de la part des États membres dans le domaine de la planification de l'espace maritime. Cette planification doit être intégrée dans les systèmes de planification existants, afin de permettre le développement harmonieux et durable d'un continuum terre-mer.

(56) Les expériences récentes nous enseignent qu'il faut, lorsqu'il y a lieu, tirer pleinement avantage des nouvelles possibilités offertes par l'instrument juridique du groupement européen de coopération territoriale (GECT). En outre, la coordination volontaire des activités de planification dans les zones frontalières doit être envisagée dans le cadre d'un GECT si elle est considérée comme une valeur ajoutée.

(57) Nous saluons toutes les initiatives, émanant des autorités publiques à divers niveaux, qui contribuent à développer des stratégies territoriales à long terme au-delà des frontières, et nous demandons à la Commission européenne de leur apporter, le cas échéant, son soutien.

3. Renforcer la contribution des États membres à la cohésion territoriale

(58) Nous rappelons que, dans le contexte national, la principale tâche des autorités nationales, régionales et locales est de définir des concepts, des objectifs et des outils sur mesure afin d'améliorer le développement du territoire, conformément au principe de subsidiarité et à l'approche de terrain, en harmonie avec le démarche et les actions entreprises au niveau européen. Il revient aux autorités des États membres de définir leurs propres stratégies et les mesures pertinentes qu'ils souhaitent appliquer, en fonction de leurs spécificités géographiques, de leur culture politique, ainsi que de leurs systèmes juridique et administratif.

(59) Nous encourageons les États membres à intégrer les principes de la cohésion territoriale dans leurs propres politiques de développement sectorielles et intégrées et dans leurs mécanismes de planification du territoire. Les autorités chargées de la politique de développement du territoire au niveau national, régional et local doivent aussi contribuer comme il se doit au renforcement de la cohésion territoriale à travers leurs propres plans d'action.

(60) Il est particulièrement important d'envisager les effets des politiques sur les territoires et la coordination territoriale au niveau national et régional. Cette coordination doit être soutenue par des pratiques d'évaluation et de contrôle tenant compte du territoire afin d'accroître la contribution de l'analyse territoriale aux analyses d'impact. Ces aspects territoriaux peuvent être intégrés dans les évaluations et rapports nationaux et européens régulièrement consacrés à la politique de cohésion et à la stratégie Europe 2020 afin d'éviter une bureaucratie inutile.

(61) Nous encourageons les régions et les villes à élaborer et à adopter des stratégies et des plans d'aménagement permettant d'accroître l'efficacité de toutes les interventions sur le territoire concerné. Outre les mécanismes de coordination et de planification, les activités de sensibilisation, la fourniture d'informations pertinentes et un soutien méthodologique sont essentiels à cet égard. Nous saluons l'élaboration du cadre de référence pour les villes durables européennes, qui est un instrument ouvert et souple destiné à aider les villes à instaurer un développement plus durable et inclusif.

(62) Nous encourageons les États membres à fournir à la Commission européenne davantage de données régionales et urbaines pertinentes pour le développement du territoire et la cohésion territoriale en vue de leur traitement dans des bases de données européennes fondées sur des informations comparables et rigoureuses sur le plan méthodologique. Nous encourageons la Commission européenne à renforcer la production de données régionales et urbaines européennes pertinentes pour le développement du territoire et la cohésion territoriale afin d'améliorer le travail des institutions nationales et européennes.

Les orientations pour les actions futures

(63) Nous considérons que les actions suivantes sont importantes et demandons à ce qu'elles soient mises en œuvre dans un avenir proche afin que les priorités territoriales de l'agenda territorial de l'Union européenne 2020 soient prises en considération dans les débats politiques et les processus décisionnels, au niveau européen et dans les États membres.

(64) Nous demandons aux futures présidences et aux institutions de l'Union de soutenir la mise en œuvre de l'agenda territorial de l'Union européenne 2020 en recourant aux instruments et actions appropriés. À cette fin, des réunions devraient régulièrement être organisées avec les représentants de ces organes.

(65) Nous demandons aux futures présidences européennes de poursuivre la coordination du réseau des points de contact sur la cohésion territoriale (NTCCP), qui joue un rôle important pour renforcer la coopération entre les États membres dans le domaine de la cohésion territoriale. Ce réseau doit également renforcer la coopération avec les institutions européennes et d'autres parties prenantes, y compris les organisations intergouvernementales.

(66) Nous estimons que, pour appliquer efficacement l'agenda territorial de l'Union européenne 2020, nous avons besoin d'un cadre définissant des actions concrètes et des résultats tangibles attendus. Nous demandons aux présidences à venir, en coopération étroite avec la Commission européenne, de définir les méthodes et les actions nécessaires pour mettre en œuvre l'agenda territorial de l'Union européenne 2020, en se fondant sur l'évaluation de la présidence suédoise.

(67) Nous nous engageons à diffuser et promouvoir l'agenda territorial de l'Union européenne 2020 dans nos États, auprès des acteurs concernés. Nous demandons à la présidence polonaise et à la Commission européenne de favoriser la diffusion de ce document au niveau européen. Les présidences à venir devraient élaborer et coordonner une stratégie de communication pour appliquer avec succès l'agenda territorial de l'Union européenne 2020.

(68) Nous soutenons le partage des meilleures pratiques et le développement de méthodologies communes dans le but d'encourager la cohésion territoriale. Nous saluons les conférences annuelles sur l'agenda territorial, lancées par la présidence belge, et demandons aux présidences à venir de poursuivre leur organisation régulière.

(69) Nous demandons à la Commission européenne de présenter une vue d'ensemble des indicateurs disponibles et manquants, ainsi que de formuler des recommandations en vue de les améliorer, notamment à la lumière des questions liées à la cohésion territoriale.

(70) Nous convenons d'améliorer le suivi des évolutions territoriales, et demandons à la Commission européenne et au programme ESPON, aux États membres et aux autres institutions telles que l'Agence européenne pour l'environnement (pour les aspects environnementaux), d'apporter leur contribution à cet objectif.

(71) Nous demandons aux présidences lettone (2015) et luxembourgeoise (2015) d'évaluer l'agenda territorial de l'Union européenne 2020 et de voir dans quelle mesure il doit être révisé, en tenant compte de son fonctionnement dans la pratique. Nous demandons aux présidences hollandaise (2016) et slovaque (2016) de procéder à toute révision nécessaire.
